

---

s'il en reste, de supprimer la menace d'une destruction nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération et son régime connexe de garanties de l'A.I.E.A. demeurent les instruments de base du système de non-prolifération et le cadre le plus approprié pour la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cette année, l'une des principales tâches de la présente Commission consistera à faire le point des progrès accomplis depuis la tenue, en mai 1975, de la conférence chargée de réviser le T.N.P. Le Canada, encouragé par certaines mesures positives qui ont été prises depuis cette Conférence, n'en demeure pas moins persuadé qu'on a négligé une bonne partie de ce qui aurait dû être fait pour faciliter la réalisation de l'objectif de non-prolifération. Comme nous le savons tous, les obligations dont le Traité est assorti s'appliquent à toutes les parties au Traité, aux États dotés d'armes nucléaires comme aux autres.

Tandis que les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité s'engageaient à ne pas acquérir d'armes nucléaires, ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité s'engageaient à poursuivre le plus tôt possible des négociations de bonne foi en vue du désarmement nucléaire. Nous regrettons que ces derniers n'aient pas fait davantage pour respecter un engagement qu'ils avaient contracté dans le cadre du Traité. Il est dans l'intérêt de tous les États que le système de non-prolifération soit efficace. Mais, pour l'être pleinement et servir les intérêts de tous les États, le système de non-prolifération doit restreindre la prolifération nucléaire sur les plans tant vertical qu'horizontal.

L'augmentation du nombre des parties au Traité, qui est passé d'un peu plus de quatre-vingts, au moment de la tenue de la Conférence chargée de la révision, à une centaine, est un résultat encourageant. Sont maintenant parties au Traité presque tous les pays les plus industrialisés et la grande majorité des pays en voie de développement. En renonçant à acquérir des engins nucléaires explosifs et en soumettant toutes leurs activités nucléaires aux garanties appliquées par l'A.I.E.A. en vue d'assurer le respect de cet engagement, ce groupe impressionnant d'États de toutes les régions du monde a clairement rejeté la notion erronée voulant que la possession d'armes nucléaires, ou la conservation du choix d'en acquérir, soit une garantie de sécurité en quelque sorte indispensable à la souveraineté nationale et au renforcement du prestige national. C'est toutefois un sujet de grave préoccupation que cette encourageante façon de voir ne soit pas encore partagée par certains autres États avancés sur le plan de

---